



LES DROITS DE L'ENFANT ça nous concerne !

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant, qu'est-ce que c'est ?

C'est un traité international rédigé à l'ONU en 1989 dans le but de reconnaître et protéger les droits des enfants. 190 pays ont signé cette convention dont la France. Ces pays s'engagent à protéger tes droits et reconnaissent, en particulier :



LE DROIT A UN NOM ET UNE NATIONALITE

Tu as le droit d'avoir un nom et à une nationalité dès ta naissance.



LE DROIT A L'EDUCATION

Tu as le droit d'aller à l'école et d'apprendre pour ta vie future.



LE DROIT A LA SANTE

Tu as le droit à la vie et d'être soignée si besoin.



LE DROIT A LA LIBERTE D'EXPRESSION

Tu as le droit de penser ce que tu veux et de donner ton avis (à condition, bien sûr, de respecter la loi).



LE DROIT D'ETRE PROTEGE

Tu as le droit d'être protégé des mauvais traitements.



LE DROIT A LA NON-DISCRIMINATION

Tous ces droits doivent t'être accordés quelle que soit ton origine, ton pays, ta couleur de peau, tes croyances, que tu sois riche ou pauvre, que tu sois un garçon ou une fille.